

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 14 AVRIL 2025 A 19H00

Convocations, affichage et distribution du 22 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, Laurent PINOT, Christian BERTRAND, Francis PELLETIER.

ABSENTS EXCUSES : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Gaëtan DELICQUE (procuration à Delphine BRIDOT).

ABSENT NON-EXCUSE : Laurent VAN COILLIE

Soit 11 présents et 14 votants.

Madame le maire a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie et a ouvert la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gaël LEBOEUF est secrétaire de séance.

SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

Les membres du conseil municipal signent le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 31 mars 2025.

I- VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Madame le Maire rappelle que l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales a été transmis aux élus et étudié en réunion préparatoire.

Madame le Maire propose conformément à la décision collégiale, lors de la réunion préparatoire, de ne pas augmenter les taxes

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;
Considérant que la commune de Bulles entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, **tant que cela lui sera possible.**

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE**, une année de plus, de ne pas augmenter les taux d'imposition, de les reconduire à l'identique soit :

Taxe Foncière (bâti) :	44.86 %
Taxe Foncière (non bâti) :	65.36 %
Taxe d'Habitation :	10.71 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Ce qui implique que même sans augmentation des collectivités locales, les taxes connaissent une augmentation tous les ans.

- CHARGE Madame le maire :

- de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote pour à l'unanimité

II- BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2025 :

Code	Libellé	PROPOSITIONS		
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			334 837.00
012	CHARGES DE PERSONNEL			321 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT			44 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			5 536.00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE			66 810.00
66	CHARGES FINANCIERES			1 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			300.00
RECETTES FONCTIONNEMENT				
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES			132 797.00
013	ATTENUATION DE CHARGES			700.00
70	PRODUITS DES SERV DU DOMAINE ET VENTES DIV.			19 810.00
73	IMPOTS ET TAXES			29 000.00
731	IMPOSITIONS DIRECTES			360 000.00
74	DOTATIONS & PARTICIPAT°			203 961.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			28 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			5.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			10.00
POUR INFORMATION TOTAL DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 774 283.00				
Code	Libellé	Report (BP)	Propositions (BP)	Report + Propositions
DEPENSES INVESTISSEMENT				
10088	plantation		5 617.00	5 617.00
104	MATERIEL OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE		31 420.00	31 420.00
106	MATERIEL INCENDIE	8 500.00		8 500.00
110	GROUPE SCOLAIRE	1 535.00	2 000.00	3 535.00

116	CIMETIERE		33 231.00	33 231.00
135	AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	14 463.00	680 000.00	694 463.00
145	TRAVAUX DE VOIRIE TROTTOIRS CANIVEAUX		270 000.00	270 000.00
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	14 558.00		14 558.00
158	MISE AU NORMES SECURITE BATIMENTS COMMUNAUX	25 017.00		25 017.00
173	EGLISE		46 900.00	46 900.00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		25 200.00	25 200.00
RECETTES INVESTISSEMENT				
104	MATERIEL OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE		13 400.00	13 400.00
135	BIBLIOTHEQUE		450 426.00	450 426.00
145	TRAVAUX DE VOIRIE TROTTOIRS CANIVEAUX	93 700.00		93 700.00
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	6 250.00		6 250.00
173	EGLISE		14 499.00	14 499.00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		580 166.00	580 166.00
POUR INFORMATION TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 1 158 441.00				

En fonctionnement dépenses et recettes du Chapitre 011 au 77 : *Vote pour à l'unanimité*

En investissement dépenses et recettes : *Vote pour à l'unanimité*

SAUF

Dépenses :

Opération 104 :

Vote pour : 12 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, et Francis PELLETIER)

Contre : 2 (Laurent PINOT, Christian BERTRAND)

Opération 116 :

Vote pour : 12 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, et Francis PELLETIER)

Contre : 2 (Laurent PINOT, Christian BERTRAND)

Opération 135 :

Vote pour : 12 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, et Francis PELLETIER)

Contre : 2 (Laurent PINOT, Christian BERTRAND)

Opération 173 :

Vote pour : 11 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Séverine WEBER, et Francis PELLETIER)

Contre : 1 (Laurent PINOT)

Abstention : 2 (Gaël LEBOEUF et Christian BERTRAND)

Recettes :

Opération 104 :

Vote pour : 12 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, et Francis PELLETIER)

Contre : 2 (Laurent PINOT, Christian BERTRAND)

Opération 135 :

Vote pour : 12 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, et Francis PELLETIER)

Contre : 2 (Laurent PINOT, Christian BERTRAND)

Opération 173

Vote pour : 12 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, et Francis PELLETIER)

Contre : 2 (Laurent PINOT, Christian BERTRAND)

III- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS, MATERIAUX ET ACCESSOIRES DE SIGNALISATION ROUTIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD

Dans le cadre de la mutualisation des services, la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres ont souhaité que l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière (peinture, panneaux, mats, balises etc.) puissent faire l'objet d'un groupement de commande. Délibération n°25C/02/06 du 20 mars 2025.

Le groupement porte sur une durée de 4 ans et les acquisitions feront l'objet de consultations spécifiques ou d'un marché public à bons de commande.

Pourront être membres du groupement, après délibération de leurs organes délibérant respectifs :

- une ou plusieurs des 52 communes membres de la Communauté de Communes du Plateau Picard ;
- la communauté de communes du Plateau Picard, dans le cadre exclusif de ses propres compétences en matière de voirie.

Le coordonnateur du groupement de commande est la communauté de communes du Plateau Picard. Elle a pour mission :

- de regrouper les besoins annuels des membres du groupement ;
- de signer, d'exécuter et de liquider, au nom des membres du groupement, les commandes de chaque commune membre dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle et conformément aux dispositions du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres désignée est celle du coordonnateur.

A noter, que les communes qui n'ont pas adhéré au groupement de commande au moment de sa constitution ne pourront pas le faire ultérieurement.

L'objet de la délibération est de m'autoriser à signer la convention de groupement de commande correspondante.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le projet de convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation de voirie.

Vu les délibérations des communes membres demandant l'adhésion à ce groupement de commande désignant la communauté de communes comme mandataire de ce groupement ;
Considérant l'intérêt financier pour la communauté de communes du Plateau Picard et les communes membres de constituer un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré ;

- ACCEPTE que la communauté de communes soit coordonnatrice du groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.
- PRECISE que la date limite de l'adhésion au groupement de commande est fixée au 27 juin 2025
- AUTORISE le Maire à signer, avec la communauté de communes ainsi que les autres communes membres ayant délibéré, le projet de convention de groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation de routière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Vote pour à l'unanimité

IV- DEMANDE DE SUBVENTION DRAC – DIAGNOSTIC SANITAIRE EGLISE

Madame le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 mars 2024, de faire réaliser un diagnostic sanitaire de l'église.

Madame le Maire indique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé sur le site auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles, le 27 février 2025.

Elle propose donc la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter une subvention auprès de la DRAC
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du financeur

Le Plan de financement sera le suivant :

Coût prévisionnel du projet		HT	48330	TTC ⁽³⁾
Répartition du financement	Montant HT	% du montant HT	Montant TTC	% du montant TTC
Autofinancement (sous-total)			33831	70%
Fonds propres	25776		33831	70%
Aides publiques (sous-total)	14499		14499	30%
DRAC	14499		14499	30%

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la DRAC pour l'obtention d'une subvention au taux maximum

Vote pour : 12 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, et Francis PELLETIER)

Contre : 1 (Laurent PINOT)

Abstention : 1 (Christian BERTRAND)

V- BAIL ATC

Madame le Maire rappelle aux membres présents, la demande de modification de convention d'occupation du Domaine Public émanant d'ATC et les remarques émises et validées par les membres du conseil municipal en réunion préparatoire :

Madame le Maire remercie Madame Charline DUCROCQ pour son aide gracieuse et son analyse, ainsi que Monsieur Laurent PINOT pour son retour qui a été communiqué à Madame Ducrocq.

Observations sur le projet de convention

ARTICLE 5 : Durée Résiliation anticipée

Pourquoi la Commune devrait verser des indemnités alors que le nouveau projet de convention n'en prévoit pas pour ATC France ?

La convention actuelle prévoit une indemnité forfaitaire correspondant à 3 mois de loyer (cf p.3).

Il convient de prévoir, en cas de résiliation par ATC France, en cas d'absence de Client sur le Point Haut ou de l'arrêt d'exploitation sur le Point Haut :

*une indemnité de résiliation.

*le même préavis d'un an comme pour la Commune (et non de trois mois).

*le démontage du matériel et la remise du terrain dans son état initial.

ARTICLE 9 : Modifications / Extensions des équipements techniques

Ajouter à la seconde ligne, après « ...et/ou extensions le nécessitaient », ce qui entraînerait une augmentation de la redevance annuelle.

ARTICLE 11 : Installations techniques similaires

Il convient de préciser un périmètre.

ARTICLE 13 : Redevance – Modalités de paiement

*Refuser l'augmentation de 1% par an mais maintenir l'indice INSEE du coût de la construction qui est nettement plus avantageux et qui est prévu dans la convention actuelle.

Entre le 1er trimestre 2023 et le 1er trimestre 2024 l'indice a augmenté de 7,22% en un an.

*augmentation de la redevance d'occupation si ATC France vient à héberger plusieurs opérateurs :

L'augmentation de la redevance ne devrait pas être fonction du nombre d'opérateurs (700€ par nouvel opérateur) mais des surfaces nouvelles mises à disposition.

L'augmentation de la redevance pourrait être calculée comme suit :

- actuellement : 7 380 € pour 40 m².

- en ajoutant 3 surfaces de 10 m², soit 30 m², l'augmentation annuelle serait de :

$\frac{7.380 \text{ €} \times 30}{40} = 5\,535 \text{ €}$.

40

*paiement de la redevance : refuser le paiement le 1er jour ouvré du mois de juillet mais maintenir comme dans la convention actuelle le 1er jour ouvré du mois de janvier de chaque année (cf p 5).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- n'accepte pas la convention telle que présentée par ATC et demande que cette dernière soit modifiée en fonction des remarques et observations précédemment citées.

VI- RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ADTO-SAO – 2018-2023

Madame le Maire rappelle que le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des Hauts-de-France, concernant la société publique locale ADTO-SAO a été communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande aux élus leurs éventuelles observations concernant ce rapport :

Les membres du conseil municipal n'émettent aucune observation.

Après débat, le conseil municipal :

- ✓ ACTE la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des Hauts-de-France portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale ADTO-SAO pour les exercices 2018 à 2023 ;
- ✓ ACTE la tenue d'un débat sur ledit rapport ;
- ✓ CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération à l'ADTO-SAO

Vote pour : 13 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT (procuration de Gaëtan DELICQUE), Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, Laurent PINOT, Christian BERTRAND et Francis PELLETIER)

Abstention : 1 (Jean-Marie VONARB)

VII- QUESTIONS DIVERSES

1) INFORMATIONS

a) Journée Nationale des Déportés

Dimanche 27 avril 2025 : 11H30 : rassemblement devant la Mairie pour la formation du cortège avec la Fanfare de Bulles et les anciens combattants.

b) Victoire 1945

Jeudi 8 mai 2025 : 11H30 : rassemblement devant la mairie pour la formation du cortège avec la Fanfare de Bulles et les anciens combattants. Mesdames Lydie VASSEUR et Delphine BRIDOT indiquent qu'elles ne seront pas présentes.

c) Brocante

Le 8 mai rue du Tureau brocante organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bulles.

d) Fête communale

Les 17/18/19 mai 2025 (le dimanche 18 mai 2025 : **15H00** : Défilé fanfare **17H00** : Tirage de la tombola)

e) Concours de Pétanque

Le samedi 24 mai 2025 concours de pétanque organisé par FC Bulles.

f) Kermesse

Le samedi 21 juin 2025, à la salle des fêtes, Kermesse organisée par l'APE « notre petite bulle ».

g) Feu d'artifice et fête de la musique

Samedi 21 juin 2025 :

- repas en partenariat avec l'Amicale des Chasseurs
- défilé retraite aux flambeaux départ du stade avec la fanfare
- Feu d'artifice au terrain de sports.

Séance levée à 19H25

Le secrétaire de séance
Gaël LEBOEUF

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

Christelle VERMEULEN	
Lydie VASSEUR	
Evelyne GENEST	
Delphine BRIDOT	
Séverine WEBER	
Jean-Marie VONARB	
Christian BERTRAND	
Laurent PINOT	
Francis PELLETIER	